

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin – août 2026



Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, le secrétariat est ouvert 18 h par semaine.

Le personnel administratif est présent pour le public tous les jours, 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 13 h 30 à 16 h 30,
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

En cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et/ou des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de La Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message nous vous rappellerons dès que possible).

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

M. le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de contacter le secrétariat de la Mairie.

Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, secrétaire de mairie.



Informations et communication

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les informations de la Préfecture, les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune... Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail.

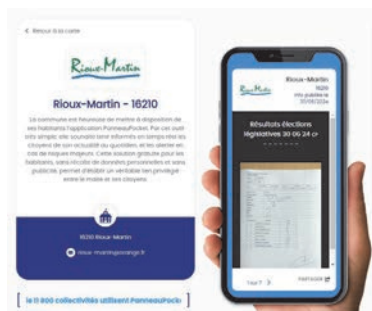
Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales, conformément au Règlement général de protection des données (RGPD). Si vous souhaitez être désinscrit de cette liste, il suffit de nous le dire par retour de mail à rioux-martin@orange.fr

Les convocations aux conseillers municipaux, les procès-verbaux des réunions de conseil et les délibérations sont consultables sur différents supports : tableau d'affichage, hall en mairie et site internet.

Le **site internet** de la commune a été complètement refondu. Même si certaines rubriques sont encore vides, vous y retrouverez toutes les actualités de la commune, ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux et les délibérations.

Adresse du nouveau site internet : <https://www.rioux-martin.fr/> (l'ancien site ne fonctionne plus).

■ Afin de rester informé, en temps réel, des actualités locales et de la Mairie, vous pouvez télécharger l'application **PanneauPocket**



Depuis juillet 2020, un nouvel outil d'information est à la disposition des habitants : l'application «PanneauPocket» permet d'améliorer la communication en temps réel via les smartphones, gratuitement, et de limiter la consommation de papier.

Cet outil vient en complément du site internet, des deux journaux communaux annuels, des panneaux d'affichage et des envois par mail.

Vous pouvez également consulter la page PanneauPocket de la commune de Rioux-Martin sur un ordinateur, via la page suivante : <https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>

Le conseil municipal a rédigé un règlement pour la publication des articles sur cette application. Il est disponible sur le site internet de la commune, ainsi qu'un formulaire à retourner à la mairie pour toute demande de publication sur PanneauPocket.

LE MOT DU MAIRE

Chères Rioux-Martinoises,
chers Rioux-Martinois,

C'est avec une profonde émotion et un immense sentiment de responsabilité que je m'adresse à vous à travers les pages de ce premier bulletin municipal de la nouvelle mandature.

Le scrutin de mars dernier a été un moment fort pour notre démocratie locale. Que vous ayez porté vos voix sur notre équipe ou que vous ayez fait un autre choix, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation. Elle témoigne de votre attachement profond à notre commune, à son cadre de vie et à son avenir. Aujourd'hui, cette élection est derrière nous. L'heure est désormais au travail et à l'action au service de tous les habitants de Rioux-Martin.

La feuille de route que vous nous avez confiée est claire. Ensemble, avec la nouvelle équipe municipale, mêlant expérience et visages nouveaux, nous allons porter des projets ambitieux et réalistes, guidés par le bon sens face aux enjeux de notre commune.

La transition écologique et le cadre de vie

Nous continuerons d'adapter notre commune aux défis de demain en mettant en œuvre une stratégie forestière de long terme pour faire face aux changements climatiques en cours, cette année plus que jamais nous en voyons les effets !

Pour faire face au changement climatique et préserver le cadre de vie à Rioux-Martin, la municipalité mène une politique foncière active (achat de terrains, de forêts et de bâtiments).

Cette stratégie se traduit concrètement par plusieurs actions axées sur la prévention des incendies et la protection de la biodiversité autour du site des étangs du Risbadoux :

Élargissement des voies : Achat de parcelles pour créer deux pistes DFCI (Défense de la forêt contre les incendies).

Protection naturelle : Préservation d'un écosystème varié (prés, étangs, feuillus) servant de barrière naturelle contre le feu pour protéger le bourg et les hameaux.

Sécurité renforcée : Aménagement de l'étang du Risbadoux en partenariat avec les pompiers pour en faire un point d'eau stratégique dans le Sud Charente (pour la défense de la forêt de la Double et des communes voisines, ainsi que pour la protection des hameaux de Rioux-Martin). Ce site pourra à terme être de nouveau accessible au public après avoir été mis en sécurité (signalétique réglementaire, arbres dangereux à couper, caravanes et mobile homes à évacuer, bâtiments et toitures vétustes...).

La solidarité et le vivre-ensemble

De l'attention et du soutien seront toujours portés à nos aînés. Le maintien du dynamisme de notre école se trouvant à Yviers, au sein du Regroupement inter-communal pédagogique (RPI), au côté des communes d'Yviers, Bardenac et Brie-sous-Chalais, restera une priorité.

En lien avec les associations communales, les élus souhaitent voir développer et perdurer les actions et manifestations qui fonctionnent bien depuis plusieurs années et qui favorisent le lien entre les habitants et les générations. Nous mènerons des projets permettant de préserver notre cadre de vie et notre biodiversité locale, en lien avec le conseil municipal des jeunes.

Cet été, bien que particulièrement chaud, reste propice aux moments conviviaux en famille, entre amis, je vous souhaite d'en profiter.

Bonnes vacances, la municipalité et moi-même restons à votre service.

Votre Maire, Gaël Pannetier.



ÉTAT CIVIL 1^{er} semestre 2026

Décès

Mme Nicole Liliane LAURENT, veuve VESSIÈRE, décédée le 06 juin 2026 à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente),
Mme Anne Marie GIORGESSI, veuve COURBIN, décédée le 28 février 2026 à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente),
Mme Andrée Micheline MOREAU, veuve PAGNOUX, décédée le 20 janvier 2026 à Boscarnant (Charente-Maritime).

Naissance

Maël, Jean-Claude FERREIRA, né le 13 janvier 2026 au foyer d'Alexandre FERREIRA et Alexia BERGEON.

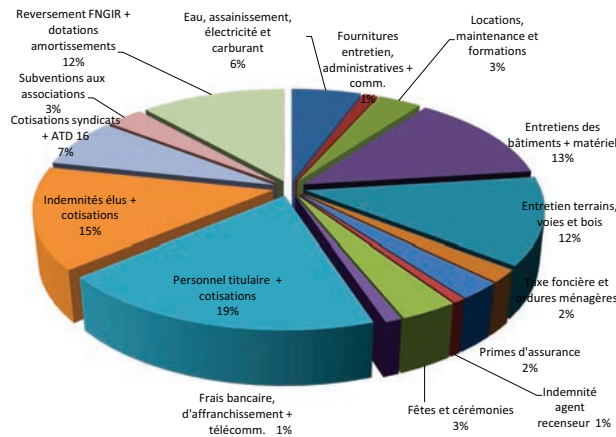
Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune de Rioux-Martin, résidents principaux ou secondaires.

N'hésitez pas à venir en mairie pour vous présenter, vous inscrire sur la liste électorale, vous renseigner sur les démarches à faire si vous avez des projets d'urbanisme, connaître les manifestations et associations locales, récupérer des poches jaunes...

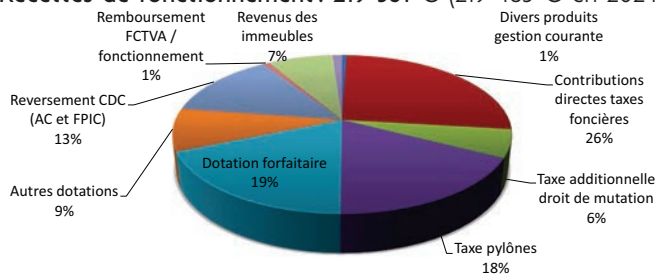
BUDGET

Budget réalisé en 2025, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 159 788 € (149 876 € en 2024)



Recettes de fonctionnement : 219 361 € (219 483 € en 2024)



Résultats de l'exercice 2025

✓ Résultats 2025 en investissement : - 110 281 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent (2024) de - 71 994 €. Ce qui fait un total de - 182 275 €, à reporter comme déficit d'investissement sur l'exercice 2026 (compensé par un prélèvement du même montant sur l'excédent de fonctionnement).

✓ Résultat 2025 en fonctionnement : + 59 572 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent (2024) de + 343 198 €. Ce qui fait un total de + 402 770 €, auquel il faut enlever le déficit d'investissement 2025 (182 275 €), soit un total de 220 495 € à reporter comme excédent de fonctionnement sur l'exercice 2026.

✓ La CAF brute, capacité d'auto-financement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir, de la commune est bonne car elle est de 27 % en 2025 (la CAF moyenne des communes de même taille étant entre 10 et 15 %).

Investissements réalisés en 2025

o Travaux d'aménagement du bourg : 774 € (réception des travaux, fin).

o Enlèvement des lampadaires surnuméraires et mise en place d'ampoules LED, par le SDEG 16, pour 3 028 €.

o Acquisition de parcelles : parcelles appartenant à l'indivision Châtaigner pour 20 000 € et parcelles chez Testaud pour 80 734 €.

o Raccordement du groupe électrogène : 327 €.

o Travaux à l'entrée du cimetière, en pierre de taille, par l'entreprise Timothée Condemine, pour 6 601 €.

o Travaux de voirie (FDAC 2025) : 38 593 €.

o Vidéoprotection de la commune, première partie : 12 037 €.

Budget primitif 2026

Le budget primitif 2026, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 408 800 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 359 777 €), a été à l'unanimité voté lors de la réunion du 11 mars 2026.

Le montant des subventions aux associations communales et locales s'élève à 5 500 €.

Budget investissement 2026

Montant total : 115 000 €, dont :

- ✓ Achat terrains, 25 000 € (parcelles de l'indivision Bonnin et parcelles Monet (autour de la mairie)
- ✓ Réseaux de voirie, 20 000 €
- ✓ Isolation de la mairie, entretien bâtiments : 10 000 €
- ✓ Aménagement d'un bâtiment chez Testaud : 10 000 €
- ✓ Vidéoprotection, 2^e partie : 13 000 €
- ✓ Extension salle des fêtes, études : 10 000 €
- ✓ Aménagement route de la Carcassonne, études : 10 000 €
- ✓ Achat parcelles boisées, plantations : 15 000 €.

Taux d'imposition 2026

Par délibération du 25 mars 2024, la commune a approuvé le protocole d'effacement des attributions de compensation scolaire avec la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, ainsi que le Pacte fiscal signé avec la CDC, dont les principes sont les suivants :

– Temporalité d'effacement de l'attribution de compensation (AC) scolaire : l'actuelle AC scolaire est valorisée à un montant total de 1 601 516 €. Le principe d'effacement de cette attribution de compensation scolaire s'effectue sur une durée de 3 années (2024, 2025 et 2026) de manière progressive, soit 533 838 € par an. Sur l'année 2026, l'AC scolaire sera totalement effacée.

– Conséquence fiscale sur la Communauté de communes : afin de compenser cet effacement de l'AC scolaire, la Communauté de communes devra réévaluer sa fiscalité selon la même temporalité, sur 3 ans.

– Conséquence fiscale sur la commune : la commune est incitée, dans la mesure du possible, à étudier la réduction de l'impact fiscal sur le contribuable.

Afin de neutraliser l'impact fiscal du protocole d'effacement de l'AC scolaire pour les contribuables de Rioux-Martin en 2026, sans perte financière pour la commune, le conseil municipal a décidé de diminuer de 4,19 % le taux de ses 3 taxes :

- Taxe d'habitation (TH) : $7,58 \% - 4,19 \% = 7,26 \%$,
- Taxe foncier bâti (TFB) : $28,20 \% - 4,19 \% = 27,02 \%$,
- Taxe foncier sur les propriétés non bâties (TFPNB) : $28,10 \% - 4,19 \% = 26,92 \%$.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

■ Résultats

Résultats du scrutin du 15 mars 2026. Inscrits : 192. – Abstentions : 69. – Votants : 123. – Blancs : 10. – Nuls : 5. – Exprimés : 108.

La liste «Tous ensemble pour l'avenir de Rioux Martin» est élue au premier tour. Voici sa composition :

- M. Gaël Pannetier
- Mme Marie-Joëlle Mercadé
- M. Laurent Antoine
- Mme Sarah Bernard
- M. Bruno Demptos
- Mme Isabelle Rossignol
- M. Bernard Jallet
- Mme Marjorie Malarme
- M. Jean-François Vessière
- Mme Véronique Patron
- M. Jean-Philippe Milhac
- Mme Marie-Agnès Jallet (suppléante)
- M. Marc Chapron (suppléant)

■ Élection du maire et des adjoints

Le nouveau conseil municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2026 afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Élection du maire : une seule candidature s'est présentée : M. Gaël Pannetier, qui a obtenu 11 voix et a été proclamé maire.

Élection des adjoints : une liste de candidats a été déposée, conduite M. Laurent Antoine, composée comme suit :

- 1^{er} adjoint : M. Laurent Antoine ;
- 2^e adjointe : Mme Marie Joëlle Mercadé ;
- 3^e : M. Bruno Demptos.

Cette liste a obtenu 11 suffrages et a donc été élue.

■ Délégations aux adjoints

– Pour le premier adjoint, M. Laurent Antoine, délégation pour les fonctions suivantes : aménagement, gestion et entretien de la voirie et des ouvrages d'art ; mise en œuvre de la partie technique des plans «grand froid» et «canicule» ; référent catastrophes naturelles technologiques et sanitaires ; référent sécurité.

– Pour la deuxième adjointe, Mme Marie-Joëlle Mercadé, délégation pour les fonctions suivantes : lien social, conseil municipal des jeunes, fêtes et cérémonies ; mise en œuvre de la partie relationnelle avec la population pour les plans «grand froid» et «canicule» ; actes administratifs ; locations de la salle des fêtes, du préau et des jardins, en suppléance.

– Pour le troisième adjoint, M. Bruno Demptos, délégation pour les fonctions suivantes : gestion, entretien des bâtiments communaux et des cimetières ; gestion et entretien des espaces verts et de la forêt ; locations de la salle des fêtes, du préau et des jardins.

■ Commissions communales

– Commission **voirie** : responsable, M. Laurent Antoine. Membres : M. Gaël Pannetier, M. Jean-François Vessière, M. Bernard Jallet, M. Bruno Demptos et Mme Marie-Joëlle Mercadé. Invité : M. Jean-Claude Moreau.

– Commission **bâtiments communaux** : responsable, M. Bruno Demptos. Membres : M. Gaël Pannetier, M. Laurent Antoine, M. Jean-François Vessière et M. Jean-Philippe Milhac.

– Commission **stratégie communale pour le massif forestier** de Rioux-Martin : responsable : M. Bernard Jallet. Membres : M. Gaël Pannetier, M. Bruno Demptos, M. Laurent Antoine et M. Jean-François Vessière. Invités : Mme Marie-Agnès Jallet, M. Marc Chapron, M. Jean-Louis Mercadé, M. Étienne Nau.

– Commission **lien social** : responsable, Mme Marie Joëlle Mercadé. Membres : Mme Véronique Patron et Mme Marjorie Malarme. Invités : Mme Marie-Agnès Jallet et M. Marc Chapron.

– Commission **journal communal** : responsable, M. Gaël Pannetier. Membres : tout le conseil municipal.

– Commission **environnement** : responsable : M. Gaël Pannetier. Membres : tout le conseil municipal. Invités : Mme Marie-Agnès Jallet et M. Marc Chapron.



**Le nouveau conseil municipal de Rioux-Martin :
les 11 titulaires, les 2 suppléants et la secrétaire de Mairie**

Une forêt en constante transformation

par Bernard JALLET

À partir des années cinquante, l'exode rural a profondément modifié l'occupation des sols. De nombreux habitants ont quitté les campagnes pour rejoindre les villes et les bassins industriels. Les exploitations agricoles les moins rentables ont été progressivement abandonnées. Les anciennes terres cultivées ont été colonisées par les broussailles, puis les essences pionnières comme le pin et le robinier. Le pin maritime, déjà bien implanté dans les régions voisines, a été largement utilisé pour valoriser certaines terres pauvres ou abandonnées depuis les années quatre-vingt. Ces boisements forestiers ont permis le développement de nombreuses espèces animales, chevreuils, sangliers, oiseaux forestiers, rapaces et petits mammifères.

En Sud Charente, la forêt change sous l'effet du réchauffement climatique.

De plus en plus fréquentes, les sécheresses et les vagues de chaleur modifient progressivement la composition des forêts du sud de la Charente.

Le paysage forestier pourrait être très différent d'ici quelques décennies. Confrontés à des épisodes de sécheresse plus longs et à une hausse régulière des températures, les arbres doivent s'adapter à des conditions climatiques inédites.

Parmi les essences concernées figure le chêne pédonculé. Sensible au manque d'eau il montre des signes de dépérissement dans plusieurs secteurs. Même le chêne sessile, réputé plus résistant, pourrait rencontrer davantage de difficultés dans les zones les plus exposées aux sécheresses estivales. Le phénomène est particulièrement visible sur les coteaux calcaires où les conditions



climatiques sont comparables à celles observées plus au sud de la France.

D'autres espèces subméditerranéennes comme le chêne vert, le chêne-liège, le chêne pubescent pourraient gagner du terrain. Face à ces mutations nous devons adapter nos pratiques et notre vision de la forêt.

L'objectif n'est plus seulement de produire du bois, mais de construire des forêts capables de s'adapter aux aléas climatiques futurs.

Des projets expérimentaux associent ainsi chênes, pins et essences plus méridionales pour tester leur comportement dans les conditions climatiques attendues à l'horizon 2050 ou 2100.

Cette transformation progressive soulève des questions écologiques et économiques. La forêt du Sud Charente abrite une biodiversité étroitement liée aux essences traditionnelles. Modifier la composition des peuplements pourrait donc entraîner des changements pour la faune, la flore et les activités liées à l'exploitation forestière. Pour les spécialistes, une certitude demeure : la forêt de demain ne sera pas celle d'hier. Dans le Sud Charente, l'adaptation au changement climatique est déjà en marche, portée par l'évolution naturelle des essences, mais aussi par les choix des propriétaires et des forestiers qui préparent dès aujourd'hui les paysages de la fin du siècle.

C'est pour répondre à cet objectif expérimental que la commune de Rioux-Martin a planté 600 plants forestiers dans les bois de la commune : chênes-lièges, chênes verts et chevelus ont été plantés par les élus, le chantier d'insertion et des habitants, en début d'année 2026, en partenariat avec le CNPF et le Pays Sud Charente.



Une partie des arbres ont été plantés en regarnis des boisements compensateurs de pin, une autre partie dans une zone de châtaigniers déperissants et la dernière partie derrière le Christ, sur la RD 20.

■ Réunion publique le 28 janvier, présentation du projet de gestion forestière

Cette réunion de présentation de la stratégie communale pour le massif forestier de Rioux-Martin, dans un contexte de réchauffement climatique, a été faite devant une cinquantaine d'invités (propriétaires forestiers de la commune, conseillers, communes du Sud Charente, Pays Sud Charente, association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente, CNPF et SDIS).

Exposé d'introduction de cette réunion par Gaël Panettier :

«La forêt fait partie des richesses de notre commune, mais cette richesse n'est pas uniquement économique, elle se trouve également dans les paysages, la biodiversité, ses milieux aquatiques, qui participent à la qualité, au cadre de vie de notre petite commune rurale et participent à son attractivité.

«Cette forêt est précieuse mais fragile, depuis quelques

années nous constatons collectivement l'évolution rapide des peuplements forestiers en lien avec le changement climatique qui s'accélère. Vu la position dans le massif forestier de la Double saintongeaise, la commune est particulièrement concernée par ce sujet aux enjeux multiples. Comme nombre de communes, nous sommes inquiets à chaque été caniculaire qui deviennent récurrents et nous nous mobilisons avec les services de l'État et les services de secours dans la prévention et la lutte contre les incendies. Nous sommes aussi inquiets face aux scolytes, aux sécheresses et au dépérissement des arbres. Face à ce constat, les élus, mais aussi les habitants, ont souhaité s'engager vers une stratégie communale pour le massif forestier de Rioux-Martin, dans un contexte de réchauffement climatique. C'est pour cette raison, qu'avec les élus, nos partenaires qui sont l'ASL GF, le Pays Sud Charente et le CNPF, que je remercie, nous avons essayé de construire une politique communale, humble mais ambitieuse, qui vise à adapter la forêt au changement climatique.»

De nombreux échanges ont eu lieu suite à cette présentation.

Le document de gestion, qui retranscrit cette politique forestière, est en cours de rédaction par les élus, l'ASGF, le CNPF et le Pays Sud Charente.

Plantation d'une haie champêtre



Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des chasseurs, en échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération nationale des chasseurs fournit des kits de plantation prêts à l'emploi aux communes, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés.

Les objectifs de cette plantation sont les suivants :

- Continuité de haie existante,
- Végétaliser des propriétés communales,
- Continuité écologique et biodiversité.

C'est dans ce cadre qu'une haie double avec des essences locales, a été plantée sur 100 m, au lieu-dit Plantier Lajeunie, en bordure de la route du Maine Marreau, sur une parcelle de pré communale.

Le 21 mars 2026, la Fédération départementale de chasse de la Charente a assuré cette plantation, en présence et

avec l'aide du conseil municipal des jeunes de la commune, des conseillers municipaux, des habitants volontaires et de l'association de chasse locale, le Saint-Hubert.

Deux heures ont suffi aux petites mains pour planter, pailler et arroser les plants. Un apéritif a ensuite été offert par la commune à tous les bénévoles, pour les remercier.



Projets en cours et à venir

“ Aménagement paysager et sécuritaire de la route de la Carcassonne

Il s'agit de la voie communale n° 203 en direction d'Yviers, dernière entrée du bourg restant à aménager, entre le pont et le stop avec la RD 20. Effacement des réseaux, aménagements paysagers et sécuritaires afin de réduire la vitesse des véhicules. Une première réunion de chantier a été organisée avec le bureau d'études courant juin 2026.

“ Extension salle des fêtes

Intégration un espace de stockage et des sanitaires ouverts sur les jardins. Première rencontre avec le CAUE le 26 juillet 2024, réunion avec l'ATD 16 (qui réalise l'assistance à maîtrise d'ouvrage) le 4 avril 2025. 4 hypothèses ont été présentées, le conseil municipal devra en choisir une, après consultation de l'ABF.

“ Stratégie communale pour le massif forestier de Rioux-Martin, dans un contexte de changement climatique.

- ✓ 2022-2023: feux de forêts sur la commune et réflexions sur les limites de la culture de résineux et sur le dépérissement des feuillus
- ✓ 2024: lancement d'une étude - stagiaire et 1ers résultats, feuillus dépérissant
- ✓ 2025: poursuite de l'étude par la commune, l'ASL GF des Belettes, le CNPF et le Pays Sud Charente, validation des enjeux par les élus



- ✓ 2026: 1ères lignes du document de gestion validé par délibération du Conseil Municipal, présentation en réunion publique aux élus du Sud Charente, plantation de 600 plants forestiers, d'une haie et poursuite du projet,
- ✓ 2026 et ensuite: plantations de haies dans la commune (notamment autour de l'entrée Sud) et finalisation de la politique forestière communale.

“ Achat aux enchères publiques

Le 15 octobre 2025 avait lieu la vente de 2 lots, composant la propriété d'un habitant de la commune. La commune s'est portée acquéreuse du lot n° 2 (bois, prés + étang). Elle a remporté l'enchère pour la somme



de 72 000 € + les frais inhérents à cette acquisition. Aujourd'hui, la commune est propriétaire du site sur environ 49 ha.

Prochaines démarches à réaliser :

- ✓ Réunion de la commission environnement pour élaborer rapidement une stratégie globale pour le site, la première réunion a eu lieu le 12 juin 2026
- ✓ Grands bâtiments agricoles : mise hors d'eau
- ✓ Accessibilité de l'étang pour les pompiers, rencontre avec le SDIS 16 prévue fin juillet 2026
- ✓ Affichages réglementaires à réaliser et à afficher (accès, pêche, baignade interdite...)
- ✓ Vente de l'herbe printemps 2026 avec un agriculteur local
- ✓ Protection et réhabilitation des bâtiments de stockage.

“ Vidéoprotection de la commune

Finalisation du projet avec l'équipement des deux points restants : l'église et le carrefour de la route de Chalais et de celle de Renon. Il reste à résoudre des problèmes techniques pour l'alimentation électrique et le flux des données jusqu'à la mairie.

“ Travaux de voirie en 2026

- ✓ Aménagement et installation d'un panneau stop au carrefour de la route de la Faurie : changement de priorité au carrefour, les personnes qui arriveront d'Yviers, sur la route de la Carcassonne, devront marquer le stop et laisser la priorité aux usagers arrivant de la Faurie (précédemment c'était une priorité droite).
- ✓ Goudronnage sur la VC n° 4, route de la Faurie, sur la VC n° 5 à la Haute Lande et sur la VC n° 6 chez Moquet/Pont Tamisé + point à temps automatique 1 à 2 journées. Les travaux seront réalisés par le SICN (Syndicat intercommunal de cylindrage et nettoyage de Montguyon).
- ✓ Travaux avec l'entreprise Naudin TP : dérasement, fauchage des routes, remise en état de certains chemins et pistes DFCL.





Votre communauté de communes agit pour *la culture*

Depuis maintenant plusieurs années, la médiathèque intercommunale *La Caravelle* à Villebois-Lavalette accueille des publics dits « **éloignés** ». L'objectif ? Permettre à ces personnes d'accéder à la **culture** et plus particulièrement à la **lecture** et faciliter leur **inclusion**.

Une médiathèque accessible à tous !



Le Centre éducatif et technique (CET) *La Rousselière* en Dordogne ainsi que le foyer occupationnel de *La Ferme des Vallées* de Montmoreau emmènent une fois par semaine des résidents, accompagnés d'un ou plusieurs animateurs, afin de leur faire découvrir les joies de la médiathèque.

Leur venue à la médiathèque leur permet :

- d'**utiliser** les ordinateurs pour des recherches
- d' des documents
- de **découvrir** sur place des ouvrages
- de **bénéficier** d'un accueil chaleureux
- d'**écouter** des histoires lues par l'animatrice
- d' des livres et CD

Ces parenthèses culturelles favorisent l'**inclusion** des personnes isolées au sein d'une structure publique.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Une douzaine de personnes se retrouvent tous les mardis à 15h à la médiathèque au sein d'un **groupe de discussion** anglais-français.

Au programme : améliorer son usage de la langue de Shakespeare ou de celle de Molière mais aussi se rencontrer, échanger autour des coutumes, des cultures et partager des recettes culinaires venues des deux pays.



Retrouvez toute l'information
www.lavalette-tude-dronne.fr
[@CdCLavaletteTudeDronne](https://www.instagram.com/CdCLavaletteTudeDronne)

Fiche Actu n°90 - Février 2026

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr



Vœux du maire et partage de la galette des rois, dimanche 11 janvier

Le partage de la galette des rois, a eu lieu le dimanche 11 janvier 2026 dans la salle des fêtes de Rioux-Martin en fin d'après-midi. Un peu plus de 70 habitants de la commune étaient présents pour ce moment de partage et de convivialité.

Cette année juste quelques mots de M. le Maire mais pas de bilan des actions réalisées ni de présentation des projets, en raison de l'élection municipale du mois de mars.



Chasse aux œufs le 6 avril

Pour la quatrième année, la chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée sous la forme d'une grande chasse aux trésors autour de la mairie pour les plus grands. 4 équipes ont recherché des indices par couleur, dissimulés entre l'ATRAIT, les jardins communaux et le verger.

Ces indices, sous forme de puzzle photographique, une fois assemblés, ont permis la découverte d'un labyrinthe, indiquant l'emplacement du trésor chocolaté.

Butin partagé par tous les enfants de la commune.

Les plus petits ont eux recherché les œufs, cachés un peu partout autour de l'aire de jeux.

Cette joyeuse matinée s'est clôturée par un apéritif, pour petits et grands, dans les jardins de la Mairie.

Cette manifestation a été organisée par l'association Un Autre regard en Argenton, avec l'aide des élus communaux (adultes et enfants).



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Le conseil municipal a invité les habitants de la commune à participer à la cérémonie commémorative du

8 mai 1945, au monument aux morts. Environ 40 personnes, élus, habitants, pompiers et gendarmes de Chalais étaient aussi présents.

Deux jeunes conseillers ont vendu les bleuets au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Charente.

Les enfants de la commune présents ont, à tour de rôle, lu le discours de commémoration, continuité de l'engagement civique de certains enfants du conseil municipal des jeunes de la commune.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur, offert par la commune à la mairie, pour petits et grands.

Fête de l'école du RPI de Brie-sous- Chalais – Bardenac – Rioux-Martin et Yviers, le mardi 30 juin

Les enfants des écoles du RPI, des 3 classes: maternelles d'Yviers, CP, CE1, CE2 à Bardenac et CMI, CM2 d'Yviers, ont dignement fêté la fin de l'année scolaire à Rioux-Martin, le mardi 30 juin.

Les institutrices ont préparé un spectacle de qualité avec les enfants: chants, danses et une grande pièce de théâtre humoristique, créée et dirigée par Pascale Ardoin, avec tous les élèves de primaire, sur le thème des contes de fées, un peu revisité.

Cette soirée s'est poursuivie avec les remerciements aux institutrices, dont deux quittent l'école à la fin de l'année scolaire, aux communes et à Véronique, partie à la retraite cette année.

Une structure gonflable, louée par l'APE, a été installée dans les jardins, en complément de l'aire de jeux communal, les enfants ont pu s'amuser dans les jardins jusque tard dans la nuit.

Soirée qui s'est achevée avec un apéritif dinatoire, offert par l'APE sous le préau. L'APE remercie la commune de Rioux-Martin pour la mise à disposition gratuite de la salle et des jardins, unanimement appréciés de tous.



Repas de village prévu le dimanche 21 juin

En raison des fortes chaleurs et de la vigilance canicule fin juin 2026, la municipalité a décidé de reporter la

randonnée VTT, le repas de village autour du four à pain et les animations sportives, prévu dimanche 21 juin 2026. Ce repas sera reporté au samedi 19 septembre 2026 à 12 h 30.

Manifestations à venir

- Repas de village le 19 septembre 2026,
- Halloween samedi 31 octobre 2026, organisé par le conseil municipal des jeunes de la commune et avec l'aide logistique et matérielle de l'association Un Autre Regard en Argenton.
- Cérémonie du 11 novembre 2026 au monument aux morts.

- Repas de fin année et Noël des enfants, dimanche 13 décembre 2026.

Toutes les prochaines manifestations communales vous seront communiquées par email, sur le site internet de la commune, sur PanneauPocket, sur le panneau d'affichage de la commune, ou par courrier, pour les personnes qui en ont fait la demande.

Le conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin

■ Actions réalisées durant cette période

- Plantation d'une haie champêtre sur la route du Maine Marreau avec les élus et la Fédération de c
- hasse de la Charente, le 21 mars 2026.



À ce jour, 5 jeunes font partis du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin.

Les plus anciens sont partis (plus de 14 ans), d'autres ont déménagé.

Les élus du conseil municipal de la commune qui chapeautent l'organisation des réunions et la communication des animations sont Joëlle Mercadé et Marie Agnès Jallet.

Si des nouveaux candidats sont volontaires pour participer au conseil des jeunes, n'hésitez pas les contacter (appeler la Mairie qui vous donnera leurs coordonnées).

Durant le 1^{er} semestre 2026, deux réunions ont été organisées, le 19 mars 2026 et le 30 mai 2026. Ces réunions sont l'occasion de préparer les manifestations à venir et de discuter des projets en cours.

- 3 des conseillers ont lu le message du 8 mai lors de la cérémonie commémorative et 2 ont distribué les bleuets.

- Préparation et participation active à la chasse aux œufs le 06 avril 2026.

- Le 30 mai 2026 : plantation de citrouilles en vue de la préparation d'Halloween le 31 octobre 2026 avec les Drôles de Rioux-Martin.

- Préparation des animations pour le repas de village : rando VTT, tournoi de tennis de table et jeux de plein air (manifestation reportée en septembre en raison de la canicule).

- Réflexion sur le choix d'un logo pour le conseil municipal des jeunes.

Prochaine réunion courant septembre, pour les animations du repas de village et préparer Halloween 2026.

Afin de créer du lien entre les enfants, un groupe WhatsApp a été créé, avec les parents des jeunes conseillers municipaux, mais également avec d'autres parents du village, afin que les jeunes qui ne sont pas dans le conseil municipal des jeunes, puissent être informés des manifestations à venir.

Après un vote, ce groupe s'appelle « les drôles de Rioux ». Si d'autres parents de la commune souhaitent y être ajoutés, merci de nous le dire par mail à la Mairie (rioux-martin@orange.fr).



UN AUTRE REGARD EN ARGENTONNE en 2026

“ Manifestations diverses

Depuis l'année dernière, l'association a pris à sa charge l'organisation de la chasse aux œufs. Avec l'aide des conseillers municipaux et des drôles de Rioux, elle a préparé cette animation et acheté œufs et apéritif. Pour Halloween, l'association a acheté les plants de citrouille, offert l'apéritif le jour de leur plantation et organisera cette nouvelle manifestation avec l'aide des enfants

“ Randonnée du Brin d'aillet, le vendredi 1^{er} mai

Cette année l'association a de nouveau organisé, le 1^{er} mai, la randonnée et le repas du Brin d'aillet. Près de 200 marcheurs, petits mollets sur 8 km et gros mollets sur 12 km, ont parcouru les beaux sentiers vallonnés de notre commune. Un ravitaillement, à mi-parcours (dans les bois en limite de La Genétouze), après une rude montée, leur a donné du courage afin de poursuivre la randonnée.

Preuve du succès de cette manifestation, nous étions complets pour le repas. Les 180 convives ont été servis dans la salle des fêtes et sous le préau. Au menu, des produits locaux: grillons de Brie-sous-Chalais, œufs bio de Bazac, aillet et fraises d'Yviers, et salade et oseille de Sauvignac.

Un repas apprécié de tous, qui s'est terminé tard dans l'après-midi.



Un grand merci à tous les bénévoles, aux anciens et aux nouveaux qui œuvrent pour l'association et animent la commune.



Rendez-vous le dimanche 27 septembre 2026, dans l'église, pour un concert gratuit donné par l'ensemble **Arpeggione**.

En attendant ce grand moment, toute l'équipe d'un Autre Regard en Argentonne vous souhaite un bel été.

Pour l'association Un Autre Regard en Argentonne, son président, Marc CHAPRON



Petite histoire du hameau de La Faurie

■ Une maison «noble»...

Le terme «Faurie» fait en général référence à la forge ou au forgeron, en occitan ou en gascon. Cette signification vaut-elle en saintongeais ? Nous sommes à la frontière entre la langue d'oc et la langue d'oïl, donc il est tout à fait possible que cette origine soit recevable. Y aurait-il eu une activité de forge à la Faurie ? Aucune trace ne permet de le dire aujourd'hui.

La maison de la Faurie est l'une des trois «maisons nobles» de Rioux-Martin, avec la Curatrie et la Feuilleterie. Cela ne veut pas dire, loin de là, qu'il s'agissait de châteaux... mais simplement que ces maisons constituaient des «fiefs» : un bien qui s'accompagne d'un hommage, c'est-à-dire d'un serment de fidélité et de dévouement à son seigneur (éventuellement de service militaire). Propriété en général de personnes pourvues d'un titre de noblesse, même infime (écuyer par ex.), ce bien pouvait être acquis par des personnes sans titre, comme on va le voir. Nous sommes là dans une logique féodale qui tend à disparaître progressivement à partir du XVII^e siècle. À l'opposé les biens roturiers ne nécessitent pas un tel hommage, mais en revanche son propriétaire doit le cens ou la rente au seigneur local... si on résume : ou je jure fidélité, ou je paie !

Daniel du Cladier, né au début du XVII^e siècle, épouse en 1634 Marie Gandillaud. Il est «escuyer, sieur de Lestang et de la Faurie» à Rioux-Martin. Il décède en 1673 et est enterré dans l'église de Rioux-Martin. Sa famille y habitait-elle avant lui ? On ne le sait pas, mais c'est le premier de la lignée qu'on appelle sieur de la Faurie. Ils auront deux enfants, Samuel et Jean. Samuel épouse en 1662 Anne de la Touche : ils auront quatre enfants, tous nés à Rioux-Martin. Jean épouse successivement Huberte de la Touche en 1662 et Marthe de Grimoard vers 1675 et il aura un enfant de chaque mariage, également nés à Rioux-Martin. Ils vivent tous dans cette paroisse ; ils y décèdent et sont tous enterrés dans l'église de Rioux-Martin. C'était une pratique fréquente à l'époque que d'enterrer les nobles ou en tout cas les personnes «de qualité» dans l'église elle-même plutôt que dans le cimetière, comme si la proximité du lieu de culte assurait plus certainement une place au Paradis ! C'est Samuel qui reprend La Faurie à la mort de son père, puis en 1682 Gaston le fils de Samuel.

■ ... acquise par deux roturiers...

Mais il n'y restera pas longtemps, car en 1695 il vend la Faurie à deux frères : Jean et Charles Frichou, marchands, le premier de La Genétouze et le second de Bazac. Le bien vendu consiste en : «maisons, fournière, écurie, grange, apaud, héraux, jardin chénevard, terres labourables et non labourables, prés, bois et autres domaines sans aucune exception ni réserve et tout ainsi que ledit sieur de la Faurie en jouit». L'acte indique que la métairie inclut une charrue ferrée, une charrue garnie et un arreau garni¹, et précise ce qu'il en est du partage de la prochaine récolte.

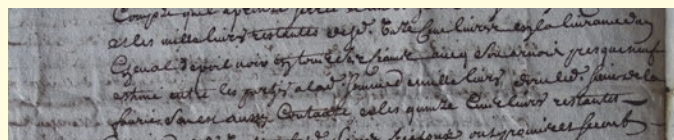


Scène de battage à la Faurie, vers 1912.
Archives J.-L. Mercadé

Il semble cependant que cette vente n'ait porté que sur une partie de la Faurie. Si l'acte ne mentionne aucune réserve au bénéfice de sa cousine Elisabeth du Cladier (épouse de Henry Dulau, seigneur de Cellettes)², cette dernière a cependant continué d'y habiter : deux enfants au moins sont nés à Rioux-Martin en 1708 et 1712, et probablement à la Faurie. Elle y meurt en 1818, et plusieurs actes de fermage postérieurs montrent que la métairie de la Faurie, en tout cas pour une partie, continue d'appartenir à son mari Henri Dulau et à leurs enfants (en 1719 et encore en 1728). Il faut donc en conclure que cette partie-là de la Faurie lui appartenait en propre et ne faisait pas partie de la vente faite par son cousin aux frères Frichou.

■ Un cheval noir pour payer l'achat !

La vente aux frères Frichou est conclue pour la somme de «deux mille six cents livres de laquelle ils en ont payé comptant audit sieur vendeur la somme de onze cents livres, savoir cent livres en louis d'argent [...] et les mille livres restantes desdites onze cents livres en la livrance d'un cheval de poil noir en tous ses crins avec son harnais presque neuf estimé entre les parties à ladite somme de mille livres» ; en somme une certaine forme de troc... Quant aux 1500 livres restantes, elles seront payées sur trois ans.



Charles Frichou a dû rapidement être dessaisi de cette propriété, car on trouve dans le registre du greffe de la principauté de Chalais (Archives de la Charente) un jugement qui montre qu'il est mort en laissant une dette assez substantielle que son frère Jean et ses enfants ont dû apurer. Jean habite La Maurine à La Genétouze, et cette propriété de la Faurie va rester dans la famille Frichou jusqu'à l'époque actuelle comprise.

1. L'arreau est la forme ancienne du mot araire, un outil de labour plus simple et plus léger que la charrue.

2. Au sud-ouest de Mansle.

■ Qui possédait la Faurie en 1837 ?

Le cadastre napoléonien est le premier cadastre parcellaire en France : lancé en 1807 par Napoléon, cette entreprise titanesque a demandé des dizaines d'années pour être menée à bien, et pour Rioux-Martin c'est en 1837 qu'il a été finalisé. Plan et matrice permettent ainsi de savoir à qui appartenaient les parcelles du hameau de la Faurie : sur la reproduction qui suit, on a coloré les parcelles en fonction de leurs propriétaires. Deux d'entre eux se détachent nettement : Bernard Frichou, coloré ici en vert, et Jean-Joseph Lajeunie, en saumon. Il s'agit en fait de la même famille, puisque Jean Joseph Lajeunie est l'époux de Marie Ribéreau Lestang, petite fille de Marie Thérèse Frichou sœur de notre Bernard cité à l'instant. Jean Joseph est alors âgé d'une quarantaine d'années ; Bernard Frichou quant à lui mourra l'année suivante à 84 ans. On voit que la propriété foncière est très concentrée ; ce sont d'ailleurs logiquement les mêmes qui ont le droit de voter à cette époque où le vote est censitaire.

	ha	a	ca
FRICHOU Bernard	23	35	30
LAJEUNIE Jean-Joseph	15	86	89
BOITARD Jean Eutrope	1	8	14
MENARD Jean	1	30	48
MOREAU Jean	1	39	40
FRADON Catherine, veuve POINEAU	3	12	60
MALLET Jacques	1	64	32

■ La Faurie, un hameau très habité

Les recensements sont accessibles à Rioux-Martin depuis 1841, et tous les cinq ans ils permettent d'avoir une vision précise de qui habite où dans la commune, que l'on soit propriétaire, fermier, métayer, journalier, ou simple occupant à un titre ou un autre. En 1841, ce sont 43 personnes qui habitent le hameau de la Faurie (Rioux-Martin compte alors 810 habitants), et 40 personnes cinq ans plus tard. La population du hameau baisse ensuite : entre 1860 et la première guerre, elle oscille entre 25 et 30 habitants. Certaines familles y passent un peu comme des météores, car on les trouve sur un recensement, parfois sur un second, mais jamais plus. D'autres au contraire y sont durant de longues périodes. C'est le cas de la famille Lajeunie qui y habite alors avec ses six enfants et trois domestiques : on ne les y trouve plus entre 1861 et 1896 puisqu'elle s'installera à Angoulême autour de son nouveau chef de famille, Edouard Warin. C'est ce dernier, architecte, qui donnera à l'église son aspect actuel et notamment son clocher. Dans le foyer d'Edouard on trouve Alex Bouton, noté comme domestique en 1896 et 1901, puis comme valet de chambre en 1906, et enfin comme régisseur de 1921 à 1936. Il finira ses jours chez Marius Roux, toujours à la Faurie. Ultime descendant de Jean Frichou qui acheta la métairie du lieu en 1695, et qui habite toujours à la Faurie :



Jean-Louis Mercadé, l'arrière-petit-fils d'Edouard Warin, et son épouse Joëlle. Cela fait donc 330 années que cette famille occupe ces lieux !

Autre famille très présente : la famille Poineau. Catherine Fradon, veuve de Jean Poineau, y possède quelque trois hectares en 1837 (en bleu sur le plan ci-dessus), elle y vit avec deux de ses six enfants et y meurt en 1865. Son fils Jean et sa femme Catherine Lapierre y résident dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ; ils auront accueilli entre-temps Marie Lapierre, sœur de Catherine et veuve de Michel Cruchier ainsi qu'Antoine Cruchier leur fils. Le flambeau est ensuite repris par un autre Jean, le petit-fils de Catherine Fradon qui habitera La Faurie au moins jusqu'en 1911. Il serait trop long et sans grand intérêt ici de lister toutes les familles, mais citons quand même les couples Vrillaud - Blondeau, Boutin - Bonnin, Roux - Péron, Roux-Chiron, Bousquet - Renon, puis dans les années 50-60 Marius Roux, le frère de Marc, sa femme Laure Dupuy et leurs enfants, ainsi qu'Alphonse Roux et Georgina Boucherie, parents de Marc et Marius Roux.

Notons en outre qu'en 1841 sept « enfants de l'hospice » sont hébergés à la Faurie dans trois familles différentes : sur un total de 43 habitants, c'est un pourcentage non négligeable, mais ce n'est pas une spécificité de ce hameau : sur une population de 809 habitants cette année-là, Rioux-Martin compte 57 enfants de l'hospice. Pour la Faurie les recensements n'en notent plus les années suivantes sauf deux en 1872.

Pour la Faurie comme pour le reste de la commune, la population est en baisse continue : 43 personnes en 1841, 30 en 1896, 14 en 1954.

Pour conclure, si la démographie est en baisse, la Faurie demeure un hameau qui continue de vivre, dans la continuité avec des familles qui y sont depuis longtemps, voire très longtemps, ou dans l'ouverture à d'autres familles notamment anglaises qui s'y sont installées successivement ; d'une certaine façon, c'est là encore une continuité puisque Clotilde Hamilton, fille d'un pasteur écossais installé à Montendre, et son mari Jacques Frichou ont fondé le village des Écossais au début du XVII^e siècle, illustration sans doute de la permanence de la dimension internationale de Rioux-Martin...

Xavier Nau

VIGILANCE CANICULE

Canicule,
fortes chaleurs
Protégez-vous avant
les premiers effets

Les habitants de Rioux-Martin qui le souhaitent peuvent venir passer quelques heures au frais dans la salle des fêtes (plus fraîche) ou dans la salle du conseil municipal (climatisée). Sur place : tables, chaises, WC et point d'eau. Ces salles seront ouvertes en semaine de 10 h à 17 h.

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous, et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...). L'enjeu est de protéger les différentes catégories de populations susceptibles d'être affectées par la chaleur en favorisant l'adoption de comportements individuels protecteurs et grâce à des mesures adaptées de protection collective.

Plus d'informations : <https://www.info.gouv.fr/risques/canicule-et-vagues-de-chaleur>

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur vous permettront de prendre soin de vous et de vos proches :

✓ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.

- ✓ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- ✓ Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- ✓ Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, centre commercial, supermarchés...).
- ✓ Privilégiez les activités douces.
- ✓ Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- ✓ Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

En cas de canicule, la Direction générale de la Santé peut activer une plateforme téléphonique d'information **Canicule**, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe, entre 8 h et 19 h). La Mairie veillera à communiquer un maximum en cas d'alerte : affichage, site internet et PanneauPocket. Les personnes vulnérables (âgées, seules, en situation de handicap...) peuvent faire l'objet d'attentions particulières par la commune (nouvelles par téléphone, visites...).

Si vous souhaitez être sur la liste des personnes vulnérables de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir, par téléphone : 05 45 98 19 04 ou par mail : rioux-martin@orange.fr

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Renouvellement titre de séjour ressortissants britanniques

Dans le cadre de l'application de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE entré en vigueur le 31 janvier 2020, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant légalement en France avant le 1er janvier 2021 ont vu leur droit de séjour et d'accès au travail matérialisé par la délivrance d'un titre de séjour spécifique portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE ».

UK version :

Télécharger [Nationals Covered by brexit - Renewal of Residence Permits](#) (ODT, 0,10 Mb, 12/01/2026).

Les ressortissants bénéficiaires de l'Accord de retrait, résidant en Charente, titulaires d'un titre de séjour d'une durée de 5 ans, doivent, s'ils souhaitent maintenir leur droit au séjour et d'accès au travail, procéder au renouvellement de leur titre de séjour en adressant leur demande auprès du Bureau des migrations et de l'intégration de la Préfecture de Charente.

Les pièces à fournir pour la demande de renouvellement sont les suivantes :

- Formulaire de demande de titre de séjour : Télécharger [202512-Formulaire demande de titre](#) (PDF - 0,12 Mb - 12/01/2026)
- 3 photos d'identité récentes
- Copie titre de séjour arrivant en fin de validité
- Copie passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil)
- Justificatif de domicile de moins de six mois en France : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location ou quittance de loyer si locataire, avis de taxe d'habitation, ou tout autre justificatif à votre choix. En cas d'hébergement chez un tiers : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour de l'hébergeant
- En cas de changement dans votre situation en matière d'état civil (divorce, mariage, pacs veuvage...) : justificatifs de ce changement.

Transmettre la demande de renouvellement : La demande de renouvellement doit être transmise par courrier adressé à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente Bureau des migrations et de l'intégration – 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

Votre titre de séjour expire en 2026 ? N'attendez pas, anticipez votre demande de renouvellement. Transmettez dès à présent ou dans les meilleurs délais, au moins 3 mois avant l'expiration de votre titre de séjour, votre demande de renouvellement.

Rendez-vous en préfecture : à la réception de la demande de renouvellement, le Bureau des migrations et

de l'intégration communiquera par mail à l'utilisateur une date et une heure de rendez-vous pour réaliser une prise des empreintes digitales. Le jour du rendez-vous, il convient de se munir de son passeport original et de son titre de séjour arrivant en fin de validité. Dans le cas où le titre de séjour expirerait avant la fabrication du nouveau titre de séjour, un récépissé pourra être délivré

Remise du titre de séjour : le bénéficiaire de l'Accord sera averti par mail ou SMS de la disponibilité de son titre de séjour en préfecture. La remise du titre de séjour s'effectue à l'accueil du BMI (guichet 1), ouvert de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi. La carte de séjour est gratuite et sera valable 10 ans. Le jour de la remise du titre, il convient de se munir de son passeport original et de son ancien titre de séjour qui devra être restitué.

Liens utiles :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/voirdroits/F35032>

<https://www.charente.gouv.fr/Demarches/Publics-et-rangers>

<https://www.charente.gouv.fr/Actualites/Ressortissants-beneficiaires-de-l-Accord-de-retrait-du-Royaume-Uni-de-l-Union-europeenne>

PRÉFET DE LA CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

RESSORTISSANTS BRITANNIQUES

Votre titre de séjour expire en 2026 ?

Anticipez votre renouvellement !

Déposez votre dossier au moins trois mois avant la date d'expiration pour éviter toute rupture de droits (séjour et travail).

Plus d'informations :

PASS SUD CHARENTE



Depuis 2003, le chantier d'insertion PASS Sud Charente poursuit sa mission en accompagnant des personnes éloignées de l'emploi tout en contribuant à l'entretien et à l'embellissement de notre cadre de vie.

Aujourd'hui, l'équipe est composée de 5 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), accompagnés par un encadrant technique et une accompagnatrice socioprofessionnelle (ASP). Depuis le mois de janvier, Audrey Bourdier a rejoint la structure en tant qu'ASP. Sa mission consiste à accompagner chaque salarié dans la construction de son projet professionnel, à lever les freins à l'emploi, à organiser des formations (accès à l'Habilitation Service Public socle, permis, sécurité et productivité lors de la tonte, débroussaillage et taille de haies), des immersions en entreprises, à favoriser un retour durable vers l'emploi...

Les salariés réalisent principalement des travaux d'entretien des espaces verts au bénéfice des différents partenaires et membres du territoire communes et associations (Saint-Avit, Yviers, Chalais, Rioux-Martin, la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, SABV Dronne Aval, ATRAIT, ASCAC, Un Autre Regard en Argenton, ASAI de Rioux-Martin) et des particuliers.

Au-delà de l'apprentissage des gestes professionnels, le chantier d'insertion permet aux salariés de reprendre un rythme de travail, de développer des compétences, de retrouver confiance en eux et de construire un projet professionnel.

Le président, Gaël Pannetier



Boîte à livres

Rappel, quelques règles de civisme et de bon sens :

Le principe de la boîte à livres est le libre-échange. Je dépose un ou plusieurs livres et j'en emprunte un ou plusieurs. Les livres déposés à cet effet ne sont la propriété de personne. **De ce fait, ils ne peuvent être en aucun cas subtilisés pour être revendus.**

La boîte à livres n'est pas une déchèterie. Les livres déposés doivent être en bon état.

Les livres usagés doivent être déposés en déchèterie à Chalais ou mis dans les sacs jaunes.

Opération tranquillité vacances



Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) propose un service de surveillance de votre logement pendant votre absence. Opération

tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui veille sur votre domicile pendant des absences prolongées et vous prévient en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Inscription sur place

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

- ✓ Domicile concerné : résidences principales et secondaires.
- ✓ Durée d'absence : jusqu'à 12 mois.
- ✓ Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.
Gendarmerie - Brigade de Chalais
43 rue de Barbezieux 16210 Chalais.
Téléphone : 05 45 98 10 09
Horaires : lundi, mercredi, vendredi, samedi :
8 h - 12 h, 14 h - 18 h – dimanche : 15 h - 18 h.

Démarche en ligne

La connexion se fait via le site Service-Public.fr : identifiez-vous via France Connect et complétez le formulaire en ligne. À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

AVANT L'ÉTÉ, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER !

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres. Une simple étincelle peut dégénérer en un incendie.

C'est pourquoi il est primordial de débroussailler son terrain.

• Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire, c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt ou végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge, le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. C'est pourquoi le débroussaillage est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

• Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien.

• Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF) et de la Direction départementale des territoires (DDT) sont habilités à verbaliser.



• Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

À Rioux-Martin, toutes les personnes vivant au sud du cours d'eau de l'Argentonne sont concernées (voir carte page suivante).

Interdiction d'accès au massif forestier

Au vu des risques importants d'incendie dans notre massif forestier, un arrêté municipal a été pris le 27 juillet. Il stipule :

✓ L'accès sous toutes ses formes, pédestre, équestre, VTT, motorisé ou non, est strictement interdit sur tous les espaces forestiers de la commune de Rioux-Martin. Exceptions : véhicules de sécurité, d'urgence, de secours et les services municipaux, ainsi que les résidents pour se rendre strictement à leurs habitations situées dans le massif forestier.

✓ Tout stationnement des personnes et véhicules avec ou sans moteur est interdit à l'intérieur du massif à risque feux de forêt, ainsi que dans une bande de 200 m autour du massif. Exceptions : véhicules des résidents, autour de leurs maisons.

✓ Toutes les activités, dont travaux forestiers, sont suspendues dans les parties boisées. Dans la bande de 200 m autour du massif, les travaux suivants impliquant de la végétation (liste non exhaustive) sont interdits : broyage, entretien bords de routes, entretien mécanique de haies, enfumage des ruches, désherbage thermique, travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des outils générateurs d'étincelles (meuleuse, disqueuse, poste à souder...).

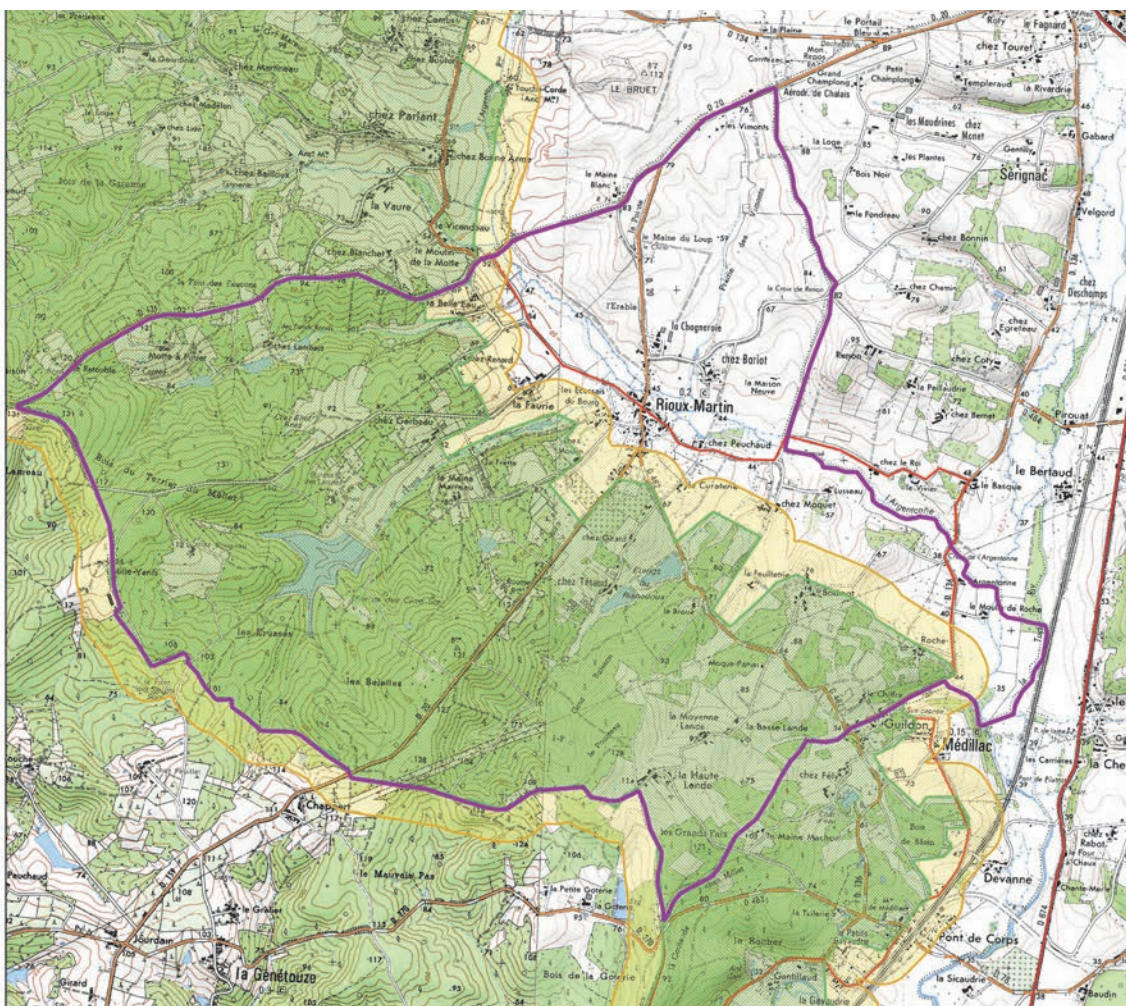
✓ La pratique du camping et/ou bivouac est strictement interdite de jour comme de nuit sur l'ensemble du massif à risque feux de forêt, ainsi que dans la bande de 200 m autour du massif.

✓ L'utilisation de tous feux est strictement interdite sur toute l'étendue du domaine forestier de la commune.

✓ Le présent arrêté est applicable du 28 juillet 2026 au 3 août. Il pourra être renouvelé.

✓ Des barrières et une signalisation seront mises en place sur une partie des accès au massif forestier.

✓ Toutes les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies en application des lois et règlements en vigueur.



Commune de Rioux-Martin

Limite du massif à risque et de la zone de débroussaillage

Légende

- Nouveau contour
- Massifs à risque
- Bande de 200m
- Ancien contour
- Limites communales

0 500 1000 m



01/07/2026